

L'AGER GOFIACENSIS.

qui auraient fait partie du prétendu *ager Mornantensis* (ann. 908, 1000, 1002, 1060. Sav., ch. 30, 348, 418, 753).

Colungis, *Colonge* (Saint-Sorlin). M. Aug. Bernard place cette *villa* à Colonge, près de Saint-Andéol. Mais ce dernier hameau est tout moderne, tandis que le premier, malgré des reconstructions successives, paraît remonter à une époque reculée.

La charte 871 de Savigny, achève d'ailleurs de lever les doutes, en nous apprenant que les biens donnés au monastère et situés à la Plaine (*Planiola*, commune de Mornant) sont confinés par les terres de Hugues de Colonge. Or ces deux hameaux sont voisins. Il en est de même de la charte 354 qui nous indique que Colonge est situé près de la *villa* nommée Adlutioni, localité voisine de Saint-Sorlin. M. Debombourg dans son *Atlas historique du département du Rhône* place aussi Colonge sur le territoire de la commune de Saint-Sorlin (1) (ann. 1005, 1014. Sav., ch. 351, 354).

Copalecus. *Combe d'Allier* (Saint-Jean-de-Toulas). La situation de cette *villa* nous est révélée par un acte de l'an 1227, qui nous apprend que le territoire appelé aujourd'hui Combe d'Allier portait autrefois le nom de *Copaliou*, qui nous paraît la traduction exacte de *Copalecus* (2) (ann. 1017. Sav., ch. 355).

Corsenatis, Corcinatis, Corcenato. *Corsonnat* ou *Corsennat* (Mornant). La transaction de 1323, citée plus haut, donne déjà à cette localité le nom de *Corcenas*. La

(1) Atlas historique du départ. du Rhône, carte xvii.

(2) Arch. du Rhône. Invent. des titres de saint Just, f° 495.